



ValReal **Institut Val Real**

Formation de Coach professionnel et personnel

PLAN DE FORMATION

Dates 2 sessions : octobre et mars

Horaires : 9h00-13h00 / 14h00-16h00

Lieu d'accueil :

Institut Val Real

8 D813 31290 Villenouvelle

Tél : 06. 21. 62. 65. 86.

Prix : 3500€ euros

Durée de la formation :

Total 400 heures de formation.

PRE REQUIS

- Avoir plus de 21 ans, disposer d'une expérience dans un domaine où peut s'appliquer l'accompagnement des personnes et être porteur d'un projet professionnel nécessitant de se former au métier de coach professionnel. Etre en reconversion, être demandeur d'emploi ou salarié ou en créateur d'entreprise.
- Relever du niveau Bac et plus avec ou sans diplôme validé : la formation de coach sollicite l'étude et demande de bonnes connaissances en culture générale ainsi qu'un fort intérêt pour le développement de la qualité de vie des personnes, la connaissance de soi et les sciences humaines. Avoir développé des qualités et compétences pour ce métier. Suivre un travail en développement personnel.
- Disposer d'une connexion Internet, d'une adresse e-mail et de connaissances de base en informatique.

ADMISSION

- Présentation d'un projet professionnel et de la spécificité envisagée
- Lettre de motivation
- Entretien individuel et test d'aptitude oral
- Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gestion du stress.

ADMISSION

Présentation d'un projet professionnel

Lettre de motivations personnelles

Entretien individuel

OBJECTIFS

- Former au métier de Coach dans le respect et la promotion de l'Égalité des Chances pour chaque personne, en suivant la déontologie et l'éthique relatives à ce métier.
- Préparer aux techniques d'accompagnement de la personne tout en intégrant à cet apprentissage l'expérimentation de la profession de Coach et son installation professionnelle en interactivité dans le but d'une activité professionnelle durable.
- Former aux compétences du Coach.

LES TECHNIQUES ET LES OUTILS PROFESSIONNELS ENSEIGNES :

- Ethique et déontologie du métier de coach
- Les compétences du coach appliquées à l'encadrement de Coaching
- La technique d'entretien, d'encadrement de Coaching
- La méthode Val Real© de Confiance en Soi
- Cartographie Personnelle en 9 étapes
- Les techniques de méditation et de relaxation (premier grade*)

Les notions de genre et d'égalité des chances sont intégrées à notre enseignement et notre pratique du Coaching.

*premier grade ne permet de pratiquer que dans le cadre personnel et privé.

METHODOLOGIE

La méthodologie de travail pour l'apprentissage du métier de Coach est fondée sur un enseignement interactif d'intégration personnelle et d'application des techniques professionnelles du coach par une étude théorique et une pratique. Chaque stagiaire est suivi individuellement et en continu dans son parcours personnel d'apprentissage et d'accompagnement à l'installation professionnelle. Chaque étape de la formation est supervisée et offre ainsi un enseignement personnalisé et adapté au parcours de chaque stagiaire. Chaque stagiaire peut choisir parmi les promotions précédentes un parrain ou une marraine qui partagera son expérience dans leur domaine commun d'application du Coaching.

ORGANISATION

La formation de Coach se déroule en quatre temps :

I. PREMIER TEMPS

1 : Prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action.

1.1 : Etre Capable de prendre en compte les caractéristiques des publics.

1.2 : Etre Capable de participer au fonctionnement de l'entreprise.

1.3 : Etre capable d'élaborer un projet d'action de coaching.

II. DEUXIEME TEMPS

2 : Etre Capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action de coaching.

2.1 : Préparer une action d'accompagnement.

2.2 : Assurer le bon déroulement des séances.

2.3 : Réaliser l'action de coaching.

III. TROISIEME TEMPS

3 : Etre Capable de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la conduite de l'activité

3.1 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'action de coaching.

3.2 : Maîtriser les outils et techniques de l'activité.

IV. QUATRIEME TEMPS

4 : Etre capable d'assurer la gestion et la commercialisation de ses prestations.

4.1 : Organiser les données nécessaires à l'élaboration des documents comptables

4.2 : Assurer le suivi économique et financier de l'activité

4.3 : Raisonner une décision et un projet.

4.4 : Acquérir les notions fiscales et juridiques nécessaires à la gestion d'une carrière de coach.

4.5 : Réaliser des opérations de commercialisations et de promotions de l'activité.

CERTIFICATION

L'obtention du Certificat au métier de Coach qualité de vie professionnel est conditionnée par :

- L'obtention de la moyenne en contrôle continue liées à l'évaluation des quatre chapitres.

- La présentation et la soutenance d'un mémoire de fin d'année devant un jury de professionnels où il sera démontré les compétences du Coach ainsi que l'intégration professionnelle des outils du Coaching.

Après obtention de la certification et lors de son installation, Patricia Roubelat Boutin et la Fédération des métiers de l'accompagnement délivre au le label Val Real. Celle-ci est annuellement soumise à un contrôle de perfectionnement afin de procéder au renouvellement de son accréditation selon les critères déontologiques et éthiques établis par la fédération.

LES FORMATEURS

Patricia Roubelat Boutin Master Coach, et superviseur de coachs, créatrice de la Méthode Val Real®, formatrice en Coaching de vie spécialiste de la confiance en Soi.

Thomas Rochette Coach-Formateur en pratique du coaching Master Coach, de la confiance en Soi. Président de la Fédération Internationale des Métiers de l'accompagnement.

PROGRAMME

Module 1

- 1.1 : Repérer les attentes et les motivations des différents publics.
- 1.2 : Evaluer les capacités et les limites des différents publics.
- 1.3 : Identifier le niveau des publics.
- 1.4 : Repérer la structure de fonctionnement du public.
- 1.5 : S'assurer du niveau de compréhension du public.
- 2.1 : Identifier le/les rôles, statuts, fonctionnements et fonctions de chacun.
- 2.2 : Prendre en compte le fonctionnement du coach pour optimiser son activité
- 2.3 : Adapter son emploi du temps entre le coaching et le développement de la structure.
- 2.4 : Rappeler les objectifs et tenir compte du projet d'activité.
- 2.5 : Tenir compte des obligations légales et contractuelles.
- 3.1 : Prendre en compte les contraintes et les ressources de l'environnement.
- 3.2 : Définir les objectifs et les moyens d'action en cohérence avec le projet de la structure.
- 3.3 : Veiller à l'harmonisation des objectifs, des attentes et du niveau des publics.
- 3.4 : Choisir les modalités et les outils d'évaluation.
- 3.5 : Présenter un bilan de son projet d'action et de proposer d'éventuelles modifications.

Module 2

- 1.1 : Savoir se référencer à l'éthique et à la déontologie propre au coaching.
- 1.2 : Définir des objectifs adaptés au public et à l'environnement.
- 1.3 : Planifier et d'organiser le déroulement de la séance.
- 1.4 : Prévoir des situations pédagogiques.
- 1.5 : Définir les critères d'évaluation de l'action d'accompagnement.
- 1.6 : Evaluer la progression des pratiquants et orienter son action d'animation.
- 2.1 : Aménager une période confortable à la compréhension des publics.
- 2.2 : Avoir un environnement adéquat.
- 2.3 : Respecter l'éthique et la déontologie.
- 2.4 : Agir de manière efficace en situation de conflit.
- 3.1 : Mettre en place des situations aménagées et une progression pédagogique en fonction des publics et de l'activité proposée.
- 3.2 : Réaliser des séances visant le développement, l'entretien et le maintien des capacités d'adaptations des publics dans le respect du projet éducatif de la structure.
- 3.3 : Communiquer en situation de coaching et présenter les objectifs d'action.
- 3.4 : Participer à l'épanouissement et au développement de l'autonomie des pratiquants.
- 3.5 : Adapter son action aux publics et aux milieux.
- 3.6 : Communiquer et de faire respecter les règles relatives à la pratique de l'activité.

Module 3



- 1.1 : Mobiliser les connaissances de base dans le domaine de pédagogie appliquée à l'animation de l'activité.
- 1.2 : Mobiliser les connaissances techniques de bases dans le domaine du coaching, de la communication, de la gestion du stress, de la psychologie et du questionnement.
- 1.3 : EC de maîtriser les connaissances réglementaires liées à l'activité.
- 1.4 : EC de mobiliser les connaissances relatives à la prise de décision et d'autonomie.
- 2.1 : Maîtriser la conduite et la pratique professionnelle liés à l'activité.
- 2.2 : Démontrer la conduite et la pratique professionnelle liés à l'activité.
- 2.3 : Expliquer les bases techniques de l'activité.
- 2.4 : Rappeler les exigences liées à l'activité.

Module 4

- 1.1 : Définir et de classer les charges
- 1.2 : Faire des factures
- 1.3 : Déterminer des résultats
- 1.4 : Etablir un bilan.
- 2.1 : Effectuer les enregistrements nécessaires au suivi de l'activité
- 2.2 : Interpréter la situation et les résultats économiques et financiers de l'entreprise.
- 2.3 : Elaborer un planning prévisionnel de travail.
- 2.4 : Proposer des améliorations.
- 3.1 : Caractériser un projet de diversification.
- 3.2 : Faire une étude de marché.
- 3.3 : Interpréter les résultats prévisionnels pour vérifier la pertinence du projet.
- 3.3 : Mettre en place ce projet en fonction de l'étude de marché.
- 4.1 : Distinguer les différentes fiscalités et les différents régimes.
- 4.2 : Etablir une déclaration annuelle.
- 4.3 : Trouver l'assurance adéquate aux métiers de coach.
- 5.1 : Définir une stratégie commerciale.
- 5.2 : Réaliser une opération de promotion.
- 5.3 : Réaliser l'accueil et le suivi de la clientèle.
- 5.4 : Raisonner le montant de ses prestations.

